

E X T R A I T N° DEL2026_44

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

CONSEIL D'INSTALLATION DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le neuf avril deux mil vingt-six et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Christine NUNES-MANSO, David DENIS, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Patricia ALBONETTI, Denis GASCHET, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Florence QUILLET, Mourad BOUKDIR, Natali DA SILVA, Éric AZABOU, Laurence COURMARCEL, Rabah DRISSI, Mathilde VIGIER-LATOURE, Axel DUTHE, Leila GOBET, Cyrille LESAGE, Aline RENE, Stéphane GAUTHIER, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Sandrine MERCIER, Cédric BRIOLAIS.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).
Le nombre de présents est de 29 et le nombre de votants 29.
Axel DUTHE est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS DONNANT LIEU A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R2124-64, D2124-75-1,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes,
Vu le décret n° 2013-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concession de logements,
Vu le décret n°2013-651 du 19 juillet 2013 prolongeant jusqu'au 1^{er} septembre 2015 la période transitoire de mise en œuvre de la réforme des concessions de logements,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logements accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.412-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération n°2022_39 en date du 28 septembre 2022 portant attribution des logements de fonctions,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **APPROUVE** la liste des emplois donnant lieu à l'attribution d'un logement de fonction établie comme suit :

EMPLOI	CONCESSION DE LOGEMENT	OBLIGATIONS LIEES A L'OCTROI DU LOGEMENT
[REDACTED]	Convention d'occupation précaire avec astreintes	Personnel d'encadrement pouvant être joint directement en dehors des heures d'activité normale du service afin d'arrêter les dispositions nécessaires

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 16 avril 2026,

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU